



DIAGNOSTIC FLASH BIODIVERSITE

Projet de construction de 200 logements neufs

Campus Hep Paris-La Défense - 18 rue Louis Pouey, PUTEAUX (92800)

v2. 19/05/2026



ELAN – Conseil en immobilier
1, avenue Eugène Freyssinet
78061 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Tel. +33(0)1 30 60 22 92
www.elan-france.com

SARL au capital de 150 000 € - B 682 041 496 Versailles – I.E.FR 01 682 041 496



Informations mission	
Référence mission interne	NEXITY_PUTEAUX_DIAG FLASH_BIOD
Nom du fichier	DIAGNOSTIC FLASH_NEXITY_PUTEAUX_19052026
Client	NEXITY
Projet	Construction de 200 logements
Adresse	18 rue Louis Pouey, PUTEAUX (92800)

Informations version	
Rédacteur	Quentin BERTAUT (Consultant écologue)
Vérificateur	-
v.2	19/05/2026

Liste de diffusion			
Société	Représentant	Diffusion	Contact
Entreprise (client) NEXITY	Isabelle DELORME Directrice des Etudes	X	idelorme@nexity.fr 06.98.30.71.14
	Umer KHAN Ingénieur Etudes Principal	X	UKHAN@nexity.fr 07.60.04.92.69
Bureau de Conseil ELAN	Quentin BERTAUT Consultant écologue	X	q.bertaut@elan-france.com 06.23.15.17.97
	Pierre-Antoine JUJARD Manager du pôle biodiversité	X	pa.jujard@elan-france.com 07.62.98.20.04

Crédit photo : Quentin BERTAUT®

SOMMAIRE

Table des figures	4
Table des tableaux	4
1. Préambule.....	5
2. Méthodologie d'étude	7
2.1. Localisation du site d'étude.....	8
2.2. Méthodologie de réalisation des inventaires faunistiques et floristiques.....	9
2.2.1. Calendrier des investigations de terrain	9
2.2.2. Méthodologie d'inventaire des « taxons cibles ».....	10
2.2.3. Présentation des aires d'étude	10
3. Bilan de la visite	12
3.1. Volet floristique	13
3.2. Volet faunistique	15
3.2.1. Avifaune.....	15
3.2.2. Chiroptères	15
3.2.3. Autres taxons.....	18
4. Préconisations	19

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Plan topographique de l'existant et implantation du projet	6
Figure 2 - Cartographie de la localisation du site d'étude (ELAN, 14/04/2026).....	8
Figure 3 - Cartographie de la localisation rapprochée du site d'étude (ELAN, 14/04/2026)	9
Figure 4 - Cartographie des aires d'étude (ELAN, 14/04/2026)	11
Figure 5 - Cartographie de localisation des EVEC (ELAN, 15/04/2026)	13
Figure 6 - Photographies de l'arbre identifié comme un gîte potentiel pour les chiroptères (ELAN, 07/04/2026)	14
Figure 7 - Cartographie de localisation de l'arbre identifié comme un gîte potentiel pour les chiroptères (ELAN, 15/04/2026)	14
Figure 8 - Photographies des façades des bâtiments (ELAN, 07/04/2026).....	15
Figure 9 - Photographies des interstices favorables aux chiroptères au niveau des façades (ELAN, 07/04/2026)	16
Figure 10 - Sonogramme d'une Pipistrelle commune en activité de chasse (ELAN, 07/04/2026)	16
Figure 11 - Sonogramme de l'activité de 3 individus de Pipistrelle commune en simultanée (ELAN, 07/04/2026)	16
Figure 12 - Cavité exploitée par un individu de Pipistrelle commune (ELAN, 07/04/2026)	17
Figure 13 - Cavité exploitée par un individu de Pipistrelle commune (ELAN, 07/05/2026)	17
Figure 14 - Sonogramme de l'activité de plusieurs individus de Pipistrelles communes (ELAN, 07/05/2026)	18

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Calendrier des investigations de terrain.....	9
Tableau 2 - Méthodologie d'inventaire des "taxons cibles"	10
Tableau 3 - Espèces d'oiseaux recensées sur le site d'étude et aux abords	15
Tableau 4 – Espèce de chiroptère recensées sur le site d'étude et aux abords	18

1. PREAMBULE



1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'opération de démolition du Campus Hep Paris-La Défense, un établissement d'enseignement supérieur localisé au 18 rue Louis Pouey sur la commune de Puteaux, puis de construction d'un ensemble immobilier de 200 logements neufs, **NEXITY a mandaté la société ELAN afin de réaliser une étude de la biodiversité**. Cette étude, basée sur une unique visite de site, sera intégrée au cas-par-cas. En effet, le projet entraînant la création d'environ 13 000m² de SDP, une demande d'examen dite au cas-par-cas sera réalisée suivant les articles R. 122-2 et R. 122-17 du code de l'environnement.

Cf. Plan topographique de l'existant et implantation du projet, ci-dessous.

NB : En bleu le RDJ existant et en orange le futur parking et bâtiment.



Figure 1 - Plan topographique de l'existant et implantation du projet

2. METHODOLOGIE D'ETUDE

2. METHODOLOGIE D'ETUDE

2.1. Localisation du site d'étude

Le site d'étude est localisé au sein de la commune de Puteaux, au 18 rue Louis Pouey. La commune de Puteaux est située sur le rive gauche de la Seine, dans le département des Hauts-de-Seine, en région Ile-de-France.

Le site d'étude comprend les parcelles cadastrées M 207, 210 et 212, et s'étend sur une surface de 3 531m².



Figure 2 - Cartographie de la localisation du site d'étude (ELAN, 14/04/2026)



Figure 3 - Cartographie de la localisation rapprochée du site d'étude (ELAN, 14/04/2026)

2.2. Méthodologie de réalisation des inventaires faunistiques et floristiques

2.2.1. Calendrier des investigations de terrain

Tableau 1 - Calendrier des investigations de terrain

Session	Date	Entreprise	Observateur(s)	Météorologie	Groupe(s) ciblé(s)
n°1	07/04/2026 de 18h à 21h	ELAN	Quentin BERTAUT	Ensoleillé, couverture nuageuse (1/3) 14-19°C	Habitat, flore Tous les principaux taxons faunistiques
n°2	07/05/2026 De 20h30 à 23h	ELAN	Quentin BERTAUT	Ensoleillé, couverture nuageuse (0/3) 13-15°C	Chiroptères

2.2.2. Méthodologie d'inventaire des « taxons cibles »

Tableau 2 - Méthodologie d'inventaire des "taxons cibles"

Groupe	Méthodologie d'inventaire appliquée
Habitats et flore	Chaque habitat naturel/semi-naturel/anthropique est délimité, cartographié et caractérisé d'un point de vue floristique. Son état de conservation et ses caractéristiques sont précisés. Du fait de la période de prospection moyennement favorable à l'identification de la flore, un relevé non exhaustif de la végétation a été réalisé. La caractérisation qui en découle est donc uniquement basé sur les strates végétales et l'aspect global (découpage par entités homogènes), sans aucune caractérisation suivant la typologie EUNIS ou CORINE BIOTOPE.
Oiseaux	Identification des cortèges par grand types de milieux d'espèces hivernantes uniquement et d'autre part à la recherche spécifique d'espèces à hautes valeurs patrimoniales potentiellement présentes au sein du périmètre d'investigation. Des points d'écoutes ont été réalisés pour mener cet inventaire (méthode du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC)). L'état des lieux de l'avifaune a été menée de jour et en début de soirée, et l'identification est réalisée par reconnaissance visuelle et auditive. L'ensemble de la zone d'étude et ses abords immédiats ont été parcourus.
Mammifères (hors chiroptères)	Méthodologie qui s'appuie sur les données bibliographiques, sur des observations directes, ainsi que sur la recherche de traces et d'indices de présence (empreintes, fèces, frottis, terriers, etc.). Une analyse du cortège d'espèces présent et des continuités est menée sur la base des observations de terrain (traces, écologie du paysage, obstacles, etc.).
Chiroptères	Prospection du bâti (intérieur et extérieur) et des arbres à la recherche de gîtes potentiels ou avérés. Recherche d'indices de présence (guano, individus, traces d'urine, etc.) à vu et à l'aide d'une paire de jumelles, d'un endoscope et d'une caméra thermique. Réalisation d'un début de soirée d'écoute active à l'aide d'un micro à ultrasons Pettersson M500-384 USB : étude des individus en sortie de gîte à un point fixe et réalisation d'un transect d'écoute.
Amphibiens	Prospection à vue et à l'écoute. Les sites de reproduction et les sites d'hivernage favorables ont été recherchés (milieux aquatiques/humides, vieux murs en pierre, cave des bâtiments, hibernaculum, sous-bois etc.).
Reptiles	Recherche active au sein des milieux qui leur sont propices, par prospection à vue, lors de conditions météorologiques favorables.

2.2.3. Présentation des aires d'étude

L'étude des habitats, de la faune et de la flore est réalisée à différentes échelles spatiales afin d'appréhender les sensibilités écologiques tant au niveau des emprises directes du projet qu'à ses abords.

Les protocoles et les groupes biologiques étudiés sont adaptés aux caractéristiques du projet. Pour ce faire, nous définissons des aires d'étude sur la base suivante :

- **Aire d'étude immédiate** : elle intègre l'emprise du projet à inventorier. Des inventaires de terrain détaillés y sont réalisés ;
- **Aire d'étude élargie** : elle couvre une zone tampon de 50 mètres centrée sur le site d'étude qui permet de prendre en compte les fonctionnalités écologiques, notamment pour les groupes comme les chiroptères ou les oiseaux. Les inventaires y sont effectués de manière plus ciblée ;
- **Aire d'étude éloignée** : il s'agit de la « région » d'implantation du site d'étude. La fonctionnalité du site y est analysée. Ces informations sont issues essentiellement de la bibliographie, des consultations et d'un travail d'identification et d'analyse des continuums écologiques. Des vérifications de terrain sont également réalisées dans ce cadre pour vérifier la fonctionnalité des continuités écologiques pressenties. Dans ce cas présent, il s'agit d'un rayon de 5 kilomètres autour du site d'étude.



Figure 4 - Cartographie des aires d'étude (ELAN, 14/04/2026)

NB : A noter que les espaces verts au nord-ouest/ouest n'ont pu être investigués (crèche en activité).

3. BILAN DE LA VISITE



3. BILAN DE LA VISITE

3.1. Volet floristique

Les habitats végétalisés du site d'étude représentent environ 34% de la surface totale des emprises (environ 1 200m² d'espaces verts en pleine terre et hors-sol), et correspondent à des espaces verts classiques des parcs et jardins. Les 3 strates sont représentées : des pelouses rustiques colonisées au fil des années par des espèces spontanées, des massifs arbustifs plantés composés principalement d'espèces ornementales non indigènes (en bacs au niveau du parking et au nord en pleine terre), et quelques arbres de haute-tige.

L'inventaire de la végétation n'a pas permis de mettre en avant la présence d'espèces protégées et/ou menacées.

Plusieurs Espèces Végétales Exotiques Envahissantes ont été recensées sur le site : Sèneçon du Cap (*Senecio inaequidens*), Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*), Buddleia de David (*Buddleja davidii*), Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*) et Mahonia faux-houx (*Berberis aquifolium*). Les deux dernières espèces ayant été plantés. **A noter que seul l'Ailante glanduleux est une EVEC « avérée » et donc représente un enjeu**, cependant la colonisation de ces EVEC sur le site n'est pas importante et les risques (sanitaires, environnementaux, économiques, etc.) qui en découlent également.



Figure 5 - Cartographie de localisation des EVEC (ELAN, 15/04/2026)

Concernant les arbres, plusieurs arbres de haute-tige sont identifiés au nord et à l'est du site d'étude. **Seul un des sujets présente des espaces susceptibles d'être exploitées par des chauves-souris** (écorces décollées). **Les enjeux liés à ce sujet sont estimés comme étant relativement faibles.** Les autres sujets, bien que ne présentant pas des anfractuosités favorables aux chiroptères, offrent de nombreux services écosystémiques non

négligeables, notamment dans un contexte urbain dense (support pour la biodiversité, régulation ICU, traitement des pollutions infiltration des EP, etc.).



Figure 6 - Photographies de l'arbre identifié comme un gîte potentiel pour les chiroptères (ELAN, 07/04/2026)



Figure 7 - Cartographie de localisation de l'arbre identifié comme un gîte potentiel pour les chiroptères (ELAN, 15/04/2026)

3.2. Volet faunistique

Les enjeux liés à la faune sur le site d'étude sont relativement faibles, en lien avec le contexte d'insertion du site au sein d'une matrice urbaine très dense.

3.2.1. Avifaune

Les espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et à proximité immédiate sont recensées dans le tableau ci-dessous. Une unique espèce protégée (mais commune), la Mésange charbonnière, a été observée dans les espaces verts du site d'étude. Cette espèce est susceptible de nicher sur le site.

Les enjeux liés au bâti semblent relativement faibles pour les oiseaux (pour leur nidification).

Tableau 3 - Espèces d'oiseaux recensées sur le site d'étude et aux abords

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	PR	DO	ZNIEFF	Statut nicheur sur le site	Enjeux région
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	LC	-	-	Ann.2.2	X	Nicheur possible	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	-	-	Ann.2.2	X	Nicheur possible	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Art.3	-	-	X	Nicheur possible	Faible

Légende : LRN (Liste Rouge UICN Nationale) / LRR (Liste Rouge UICN Régionale) / NA (Non Applicable) / DD (Données Insuffisantes) / LC (Préoccupation mineure) / NT (Quasi-menacée) / VU (Vulnérable)
PN (Protection Nationale) / PR (Protection Régionale) / DO (Directive Oiseaux)

3.2.2. Chiroptères

Prospection des bâtiments

La prospection de l'intérieur des différents bâtiments (différents étages, RDC et sous-sol) a permis d'écarter une occupation potentielle par des individus : bâtiment sain et « rénové », complètement isolé de l'extérieur (aucun point d'entrée identifié, notamment au niveau des huisseries). La toiture plate ne semble pas non plus permettre d'héberger des individus. Dans ce cadre, aucun individu ni aucun indice de présence n'a été observé.

Concernant les façades, le type de matériau (structure métallique) couplé à la forte proportion de surfaces vitrées, rend ces espaces peu favorables à l'occupation par les chauves-souris. Cependant, l'architecture en relief des pièces métalliques en façade semble créer des interstices qui pourraient potentiellement être exploités par des individus.

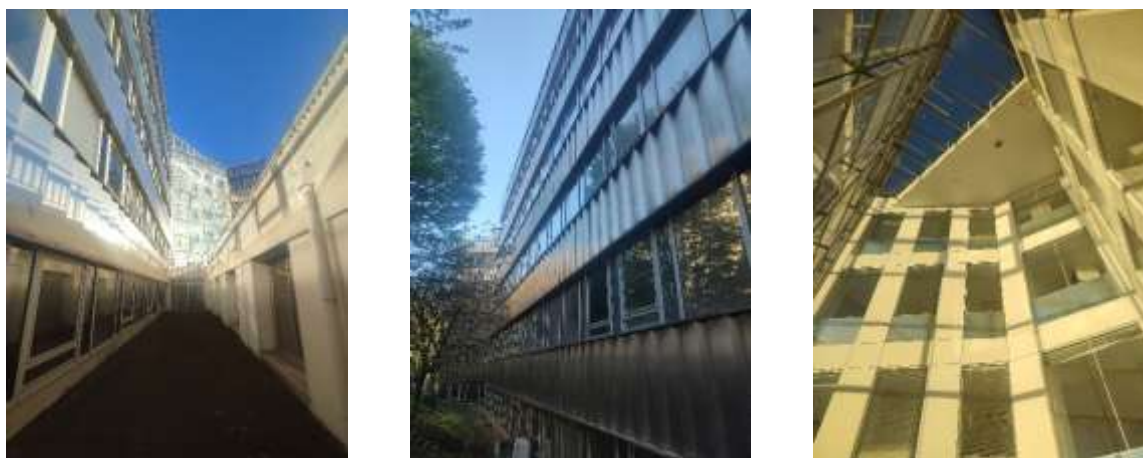


Figure 8 - Photographies des façades des bâtiments (ELAN, 07/04/2026)



Figure 9 - Photographies des interstices favorables aux chiroptères au niveau des façades (ELAN, 07/04/2026)

Sortie de gîte et écoute active

Lors du début de nuit du 07 avril, 3 individus de Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été observés en activité de chasse en sortie gîte (10 premières minutes après la tombée de la nuit) aux abords du site, et plus précisément à l'est au niveau de la bande boisée.

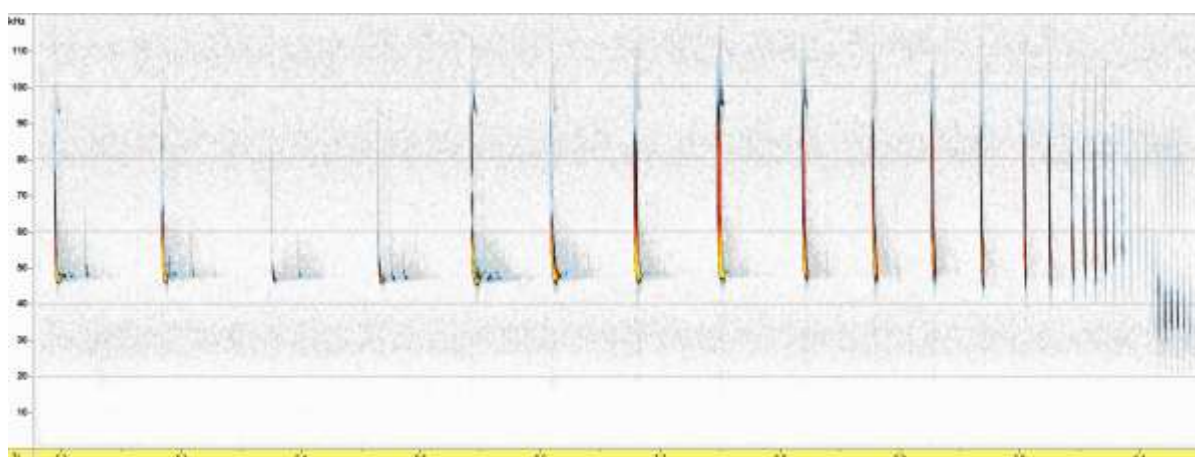


Figure 10 - Sonogramme d'une Pipistrelle commune en activité de chasse (ELAN, 07/04/2026)

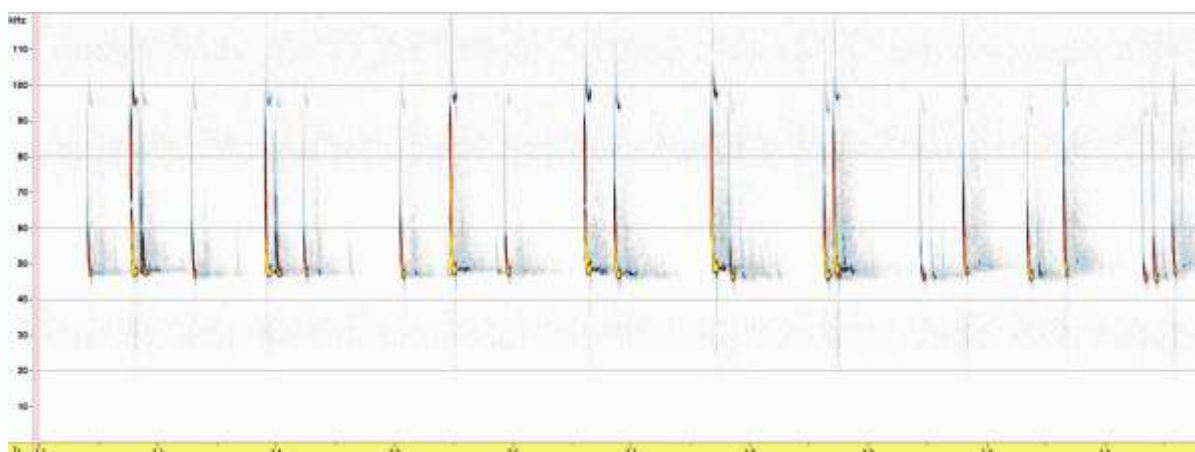


Figure 11 - Sonogramme de l'activité de 3 individus de Pipistrelle commune en simultanée (ELAN, 07/04/2026)

A minima un de ces 3 individus a été observé en sortie de gîte au niveau du bâtiment du site d'étude. Ainsi, bien que les façades semblent globalement peu favorables à la gîte d'individus, **l'occupation d'une cavité par un individu en phase de transit constitue un enjeu à considérer.**



Figure 12 - Cavité exploitée par un individu de *Pipistrelle commune* (ELAN, 07/04/2026)

Lors de la soirée du 07 mai 2026, le fait de rester plus longtemps sur place a permis l'observation d'environ 6 à 8 individus de *Pipistrelle commune* (*Pipistrellus pipistrellus*) en activité de chasse.

L'observation des individus en sortie de gîte n'a pas été chose aisée, en raison du développement du feuillage de l'arbre placé devant la façade favorable. Cependant, **3 individus ont pu être observés en sortie de gîte à un endroit, et probablement 2 de plus à un autre endroit** (probablement, car l'angle de vue de l'observateur ne permet pas d'attester avec certitude la sortie de ces 2 individus).



Figure 13 - Cavité exploitée par un individu de *Pipistrelle commune* (ELAN, 07/05/2026)

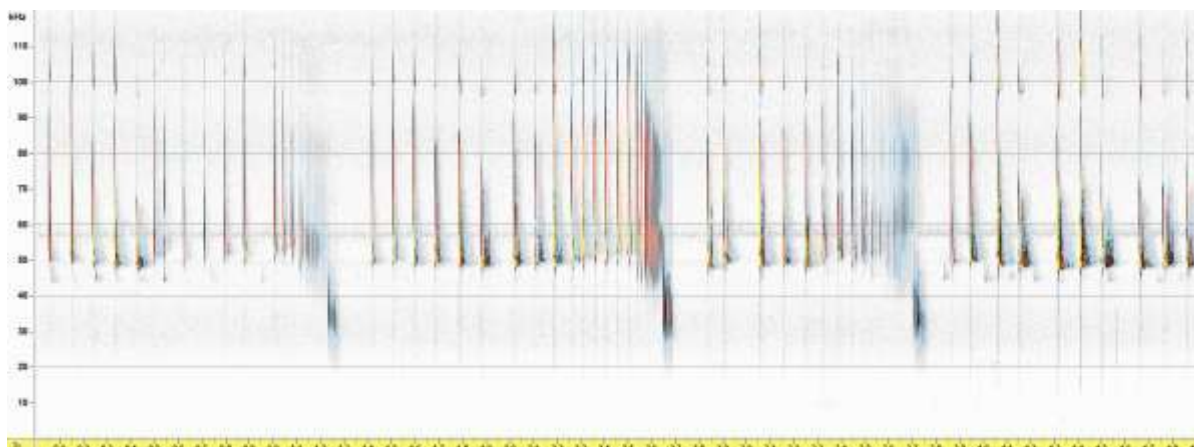


Figure 14 - Sonogramme de l'activité de plusieurs individus de Pipistrelles communes (ELAN, 07/05/2026)

Tableau 4 – Espèce de chiroptère recensées sur le site d'étude et aux abords

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	PN	PR	DHFF	ZNIEFF	PNA	Enjeux région
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	X	-	Ann. 4	X	X	Fort

Légende : LRN (Liste Rouge UICN Nationale) / LRR (Liste Rouge UICN Régionale) / NA (Non Applicable) / DD (Données Insuffisantes) / LC (Préoccupation mineure) / NT (Quasi-menacée) / VU (Vulnérable) / PNA (Plan National d'Action) / PN (Protection Nationale) / PR (Protection Régionale) / DHFF (Directive Habitats, Faune, Flore)

Ces différentes observations traduisent donc une activité relativement importante des chiroptères sur le site d'étude et à proximité immédiate. Ce constat peut s'expliquer par la présence d'espaces verts avec des alignements ou petits groupements d'arbres adultes, dans un contexte urbain particulièrement dense (en bordure de la Défense).

3.2.3. Autres taxons

Les enjeux écologiques liés aux autres taxons (insectes, amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, etc.) semblent relativement faibles.

Certains enjeux potentiels peuvent être toutefois notifiés. En effet, la réalisation d'un unique passage sur site ne permet pas d'inventorier toutes les espèces animales susceptibles d'exploiter le site pour tout ou partie de leur cycle de vie, et c'est pourquoi cette notion « d'enjeu potentiel » est cruciale à prendre en compte pour mettre en place des mesures dites « de précaution ».

Ci-dessous, une liste non exhaustive des espèces animales susceptibles d'exploiter le site d'étude :

- **Avifaune** : Mésange bleue (P), Rougegorge familier (P), Pinson des arbres (P), Tourterelle turque, Rougequeue noir (P), etc. et quelques autres espèces inféodées aux milieux anthropiques ;
- **Mammifères terrestres** : Souris grise, Rat surmulot, Rat noir, Fouine, Hérisson d'Europe (P/M), etc. ;
- **Insectes** : Piérides, Paon du jour, Tircis, etc.

Parmi ces espèces, certaines d'entre elles sont protégées (P) et/ou menacées (M) (que ce soit à l'échelle nationale ou régionale) ; la mention (P) ou (M) est indiquée à côté des espèces concernées dans la liste ci-dessus. Les potentialités de présence d'espèces patrimoniales, rares ou menacées restent toutefois faibles.

4. PRECONISATIONS



4. PRECONISATIONS

Ci-dessous, quelques mesures dites de réduction et d'accompagnement pour limiter les impacts sur les espèces protégées/patrimoniales, mais également sur les autres espèces dites ordinaires.

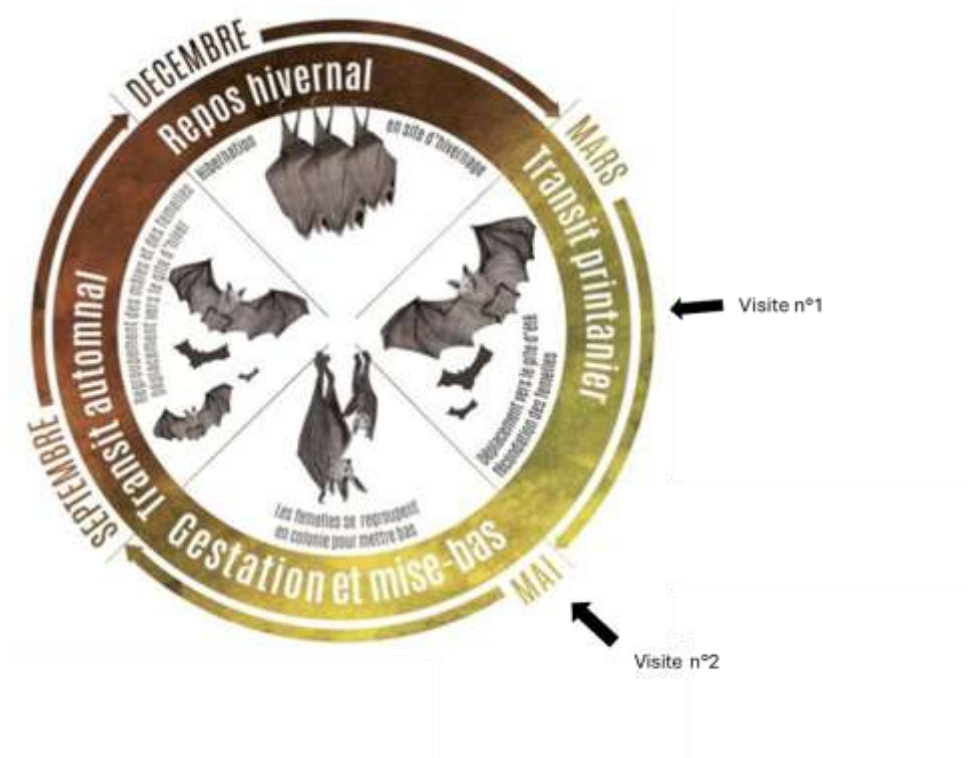
1. Compléter les inventaires concernant les chauves-souris au printemps (et été) 2026

Des inventaires complémentaires pourront être réalisés afin d'affiner la connaissance des enjeux écologiques en lien avec les chiroptères sur le site d'étude.

Il est conseillé la réalisation de 1 à 2 soirées d'écoute complémentaires entre mai et juin suivant le planning de l'opération. Ces inventaires devront préciser les enjeux suivants :

- Occupation du bâtiment par les chauves-souris (sortie de gîte) ;
- Occupation de l'arbre identifié comme gîte potentiel (sortie de gîte) + prospection des cavités avec un endoscope.

Les inventaires complémentaires devront être réalisés sur une plage horaire plus importante que celle réalisée lors de la première visite, qui s'est stoppée uniquement 20min après la tombée de la nuit (inventaire non suffisant). Ces inventaires (notamment celui de juin) sera l'occasion de vérifier l'occupation des cavités du bâti en période d'estivage (recherche de site de maternité), afin d'accroître la pression d'inventaire.



Une session d'inventaire complémentaire a d'ores-et-déjà été réalisé le 7 mai 2026. Les données récoltées lors de cette visite ont été intégrées au présent rapport.

2. Préserver le patrimoine arboré existant

Priorité à la conservation de l'existant et notamment des arbres adultes/matures.

Le plan de masse actuel semble entraîner la suppression de 2 sujets adultes. L'intégralité des autres sujets devront être préservés des impacts des travaux. Pour cela, il est conseillé de mettre en place des mesures de mises en défens durant toute la durée des travaux afin d'éviter (ou en tout cas de limiter) les impacts sur les houppiers, ainsi que les parties souterraines (racines).

Plusieurs solutions de mise en défens existent suivant la place disponible :

- Priorité à la pose d'un enclos en bois autour du tronc du sujet, dans un rayon à minima égal au houppier de l'arbre ;
- Si la place disponible n'est pas suffisante, installer un dispositif appliqué directement sur le tronc.

Dans tous les cas, il faudra limiter le stockage au pied des arbres afin de limiter le compactage des sols.

Concernant l'abattage de l'arbre identifié comme « gîte potentiel » pour les chauves-souris, **la réalisation d'un écorçage (retrait de l'écorce manuellement) sera suffisant**. Cette opération devra strictement être réalisée en période de mobilité des individus (soit entre mi-septembre et mi-mars ou entre mars à mai). Cette opération devra être réalisée soit après la tombée de la nuit (lors d'une nuit relativement douce), ou alors en journée par un écologue, avec une prospection préalable à l'aide d'un endoscope avant le retrait de l'écorce.

3. Adapter le planning travaux sur les périodes sensibles pour la biodiversité

Réaliser les opérations de défrichage/abattage des arbres et de décapage des sols entre mi-septembre et mi-mars afin de réduire les risques d'impacter des espèces protégées (et notamment des oiseaux susceptibles de nicher dans les espaces verts du site en période printanière/estivale).

Pour la démolition du bâtiment, les périodes favorables seront précisées à la suite de la réalisation des prospections complémentaires. En l'état actuel des connaissances de l'occupation du bâtiment par les chauves-souris, **les périodes suivantes sont conseillées** (éviter les périodes de faible mobilité des individus) : **mars à mai et septembre à décembre**.

En superposant les différents enjeux, la démolition du bâti entre mi-mars et mai ne semble pas particulièrement favorable. En effet, ces travaux seront susceptibles de créer des nuisances/impacts pour les espèces exploitant les espaces verts aux abords durant une période de forte sensibilité.

4. Adapter les travaux de démolition pour éviter les impacts sur les chiroptères

Afin d'éviter d'impacter les chauves-souris qui gîtent dans le bâtiment, la mise en place du protocole suivant, préalablement à la démolition, devra être mis en place :

- Repérage précis de la (ou des) cavité(s) exploitée(s) pour des individus ;
- Plusieurs scénarii possibles suivant la période de réalisation des travaux de démolition :
 1. **Entre septembre et décembre** (ou entre mars et mai) : mise en place d'une « chaussette » (sorte d'entonnoir) au niveau de la cavité pendant à minima 48h (ou plus si le temps est peu favorable). Ce dispositif permettra aux individus de sortir le soir, mais de ne pas y retourner à la levée du soleil ; les travaux pourront être réalisés par la suite ;

2. A une autre période de l'année : anticipation du sujet, et mise en place du protocole 1. entre septembre et décembre (ou mars et mai), puis comblement de la cavité (avec de la mousse expansive par exemple). Plus cette opération sera réalisée peu de temps avant septembre, ou peu de temps avant mars, moins les risques que les chauves-souris exploitent d'autres cavités du bâtiment sont importants.

Par exemple, dans le cas où les travaux de démolition démarrent en juillet 2027 (afin de réaliser les travaux en période scolaire pour réduire les nuisances sonores des riverains), le protocole 1. devra être mis en place autour de mai (expertise préalable par un écologue), puis la cavité devra être comblée suivant le protocole 2. Dans tous les cas, un écologue devra réaliser une nouvelle observation en sortie de gîte la veille du démarrage des travaux afin de s'assurer de l'absence d'individus.

5. Gérer les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

Les risques liés à la présence des EVEE sur le site d'étude sont relativement faibles. Il est cependant préconisé de mettre en place des mesures curatives et préventives afin de réduire leur dissémination sur le site et aux abords.

Pour rappel les EVEE suivantes ont été observées sur le site : Sénéçon du Cap, Mahonia faux-houx, Ailante glanduleux, Laurier-cerise et Buddleia de David.

Cf. https://garches.fr/app/uploads/2022/08/CBNBP_PEE_IDF_2018_Extrait.pdf

Action(s) à mettre en place :

- Arrachage manuel des jeunes pousses à la main (pour le Sénéçon du Cap uniquement) en essayant d'arracher un maximum de racine (idéalement avec un sol légèrement humide) ;
- Coupe et dessouchage avec du matériel adapté (ne pas utiliser d'engins susceptibles de disséminer des fragments de plantes type rotofil) pour le Mahonia faux-houx, l'Ailante glanduleux et le Buddleia de David (pieds plus développées) ;
- Mettre tous les déchets verts (parties aériennes et souterraines) immédiatement dans des big-bags fermés hermétiquement et transférer les déchets vers un centre de traitement spécialisé (pour revalorisation ou le cas échéant pour incinération).

Cf. <https://www.fntp.fr/plantes-envahissantes-guide-didentification-et-de-gestion/>

A noter qu'il n'est pas préconisé de gérer la haie de Laurier-palme au sud (dans le cas où sa conservation est compatible avec le projet). En effet, cette espèce ne représente pas un enjeu de dissémination important et la conserver permettra de préserver un habitat potentiellement exploité par certains animaux.

Quand ?

Une intervention entre mars et juin est conseillée pour réduire les risques de dissémination des espèces. Attention, cette période ne coïncide pas avec l'activité des animaux (période de forte sensibilité pour la faune). **L'intervention devra donc être réalisée uniquement manuellement (à la main ou avec du petit matériel) et de manière localisée.**

D'autres mesures (dites d'accompagnement (A)) de conception des espaces paysager permettant d'améliorer le potentiel écologique du site pourront être intégrées dans la prochaine mise à jour du rapport, suite à la réalisation des inventaires complémentaires.

Il est ainsi conseillé l'installation d'à minima 2 gîtes en façade du nouveau bâtiment (<https://nichoirs-pour-oiseaux.com/produit/gite-a-chauves-souris-en-beton-de-bois-a-fixer/>).

La MOA devra s'entourer d'un écologue pour s'assurer de la bonne installation des dispositifs (modèle, hauteur, orientation, intégration dans l'isolant ou apposé en façade, etc.), **et également pour un accompagnement en phase chantier avec la confection et la pose de « chaussettes anti-retours ».**